

Image not found or type unknown



réévaluation de terrain reçu en donation années 1960

Par **raoul**, le **10/03/2009** à **15:02**

Ma mere a construit sa maison au debut des années 60 sur un terrain reçu en donation, contrairement a son frere et sa soeur qui ont eu leur terrain en vente tout cela de la part de leurs parents . Le terrain reçu par ma mere va donc etre comptabilisé dans l héritage : une ferme

L immobilier a flambé ces dernieres années . Comment & combien son terrain va-t-il etre réévalué .Ma mere a peur de devoir beaucoup trop d argent . Doit-elle peut-elle refuser son heritage ?